

AVIS PUBLIC D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, directrice
générale par intérim DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 13 AVRIL 2026 UN
RÈGLEMENT PORTANT LE # 2026-02 A ÉTÉ ADOPTÉ.

REGLEMENT : ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en
se rendant aux heures normales de bureau de la municipalité de Cloridorme ou sur
le site web : municipalitecloridorme.ca

DONNÉ À CLORIDORME, CE 14^{1ÈME} JOUR D'AVRIL 2026

SIGNÉ 
DIRECTRICE GÉNÉRALE, par
intérim